

Appel à actions

Fonds français pour l'alimentation et la santé

Contexte

Le Fonds Français pour l'alimentation et la santé a notamment pour mission d'engager des opérations de proximité destinées à favoriser des comportements et modes de vie sains.

En 2014, le Fonds fait le choix de financer des interventions innovantes ou déjà en place dont la durée d'exécution s'étale sur au moins un an. Les projets seront sélectionnés à partir des critères énoncés ci-après et devront s'inscrire dans l'objectif général du Fonds, à savoir guider la population française vers une alimentation source de plaisir et favorable à la santé.

Les structures porteuses sont libres de déposer leur dossier de candidature quand elles le souhaitent. Deux relevés de projets par an sont prévus.

Objectifs

Le Fonds français pour l'alimentation et la santé financera des interventions innovantes ou ayant déjà fait l'objet d'une évaluation qui répondront aux caractéristiques suivantes :

- > Avoir pour cible l'un des publics suivants : enfants, adolescents, étudiants, jeunes actifs, seniors. Néanmoins, le Fonds se réserve le droit de sélectionner des projets qui porteraient sur d'autres cibles en fonction de leur qualité ;
- > Avoir pour objectif d'orienter les comportements alimentaires vers une alimentation diversifiée et favorable à la santé ;
- > Veiller tout particulièrement à ne pas accentuer les inégalités sociales de santé ;
- > Etre opérationnelle (actions concrètes sur le terrain) et, dans le cas d'actions de diffusion de messages de prévention, engager activement le public cible ;
- > Avoir une durée d'exécution d'au moins un an ;
- > Se dérouler sur le territoire français (France métropolitaine et ultramarine) ;
- > Etre totalement mise en œuvre par la structure porteuse du projet et ses partenaires ;
- > Comprendre un dispositif de communication autour de l'intervention ;
- > Proposer une source de financement complémentaire au financement demandé au Fonds ;

Pour les interventions ayant déjà fait l'objet d'une évaluation :

- > Proposer une formalisation de l'action et sa transformation en dispositif transférable

et/ou

- > Etre en phase de déploiement, intervenir au minimum à une échelle départementale et/ou toucher plus de 1000 bénéficiaires ;

Pour les interventions innovantes :

- > Démontrer l'innovation ;
- > Intégrer un processus d'évaluation et de formalisation de l'action en vue de son déploiement ultérieur ;

Modalités de soumission

Soumission en deux temps :

- 1/ Déclaration d'intention
- 2/ Pour les projets présélectionnés, soumission d'un dossier final

Téléchargement du formulaire de déclaration d'intention et du dossier final sur le site à l'adresse suivante : <http://www.alimentation-sante.org/soumettre-un-projet/>

Envoyer le dossier dûment complété par mail, au format Word et PDF à : guichetactions@alimentation-sante.org

Modalités de participation

Le présent appel à projets s'adresse à des organismes publics ou privés à but non lucratif œuvrant dans le domaine de la prévention.

Les entreprises du secteur concurrentiel peuvent être partenaires du projet, en fournissant un appui technique, administratif ou financier, sans toutefois en avoir le portage exclusif.

Les actions seront présentées par un porteur de projet qui représentera l'ensemble des partenaires impliqués.

Critères d'éligibilité et de sélection

Les projets seront présélectionnés sur la base des critères d'éligibilité puis soumis à un comité de sélection mis en place par le Fonds.

Pour être éligibles, les projets doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- > Le dossier de candidature doit être dûment complété et comprendre l'ensemble des documents requis ;
- > Le projet doit répondre aux objectifs du présent appel à projets ;
- > Le projet doit respecter les modalités de participation.

Les critères de sélection des projets sont les suivants :

- > Adéquation avec les caractéristiques citées dans les objectifs du présent appel à projets ;
- > Qualité, intérêt, originalité et crédibilité de l'intervention ;
- > Pertinence, clarté et portée des messages diffusés ;
- > Nombre de personnes touchées par l'intervention ;
- > Aptitude de la structure porteuse du projet à mettre en œuvre une intervention du type de celle qu'elle propose ;
- > Pertinence et qualité des partenariats développés autour de l'intervention ;
- > Impact et valorisation de l'intervention ;
- > Qualité de l'évaluation descriptive ;
- > Reproductibilité et transférabilité de l'intervention ;
- > Capacité à poursuivre le projet au-delà de la période d'exécution financée par le Fonds ;
- > Qualité de la stratégie de communication prévue pour le projet.

Dispositions générales

L'appel à projets du Fonds prend la forme d'un guichet ouvert avec un relevé biannuel des projets.

Les actions sélectionnées ainsi que la communication associée seront financées par le Fonds, pour tout ou partie, et intégralement mises en œuvre par la structure porteuse du projet et ses partenaires, dans le respect des règles édictées par le Fonds français pour l'Alimentation et la Santé.

Une convention sera établie entre le Fonds français pour l'Alimentation et la Santé et le porteur de projet, stipulant les modalités de versement de l'aide et le suivi du projet.

Le Fonds français pour l'Alimentation et la Santé est susceptible de procéder lui-même à une évaluation des actions qu'il financera.

Contact

Pour toute information concernant le guichet ouvert, contacter :

Constance Bellin

guichetactions@alimentation-sante.org / Tel : 01 45 00 92 50